La FNRIM tire la sonnette d’alarme!

Abderrahim DERRAJI - 2017-05-23 21:02:44 - Vu sur pharmacie.ma

D’après un communiqué de presse du 22 Mai 2017, La Fédération nationale de radiologie et d’Imagerie médicale (FNRIM) a tenu, le 17 mai, une assemblée générale extraordinaire pour se pencher sur la pratique de la radiologie et l'imagerie médicale par les traumatologues, les pneumologues, les rhumatologues, les ORL et les dentistes. Dans ce même communiqué, la FNRIM rappelle que les radiologues ne peuvent exercer qu’après autorisation du CNRP (Centre Nationale de Radioprotection) et de l’AMSSNuR (Agence Marocaine de Sécurité et de Sureté Nucléaire et Radiologique) ce qui n’est pas le cas des autres spécialistes qui n’auraient pas les autorisations requises. D’après cette fédération, " les autres spécialistes font entrer le matériel au Maroc par des circuits parallèles, parfois de manières non conformes aux lois sur le rayonnement ". Cette situation serait totalement illégale du fait qu’elle va à l’encontre des dispositions de la nouvelle Loi n°131/13 du 19 février 2015 relative à l’exercice de la médecine, notamment en son Article 26, prohibant aux médecins l’exercice simultané de deux spécialités. La loi n°142/12 du 22 août 2014, relative à la sûreté et à la sécurité nucléaires et radiologiques, dans son Article 101, limite également la pratique de la radiologie aux radiologues.